

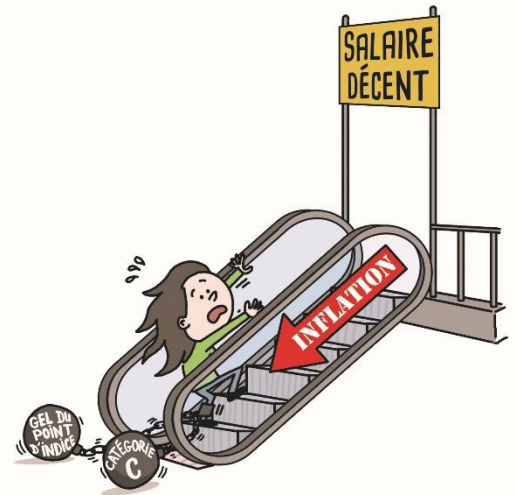


CSA conjoint Travail – Emploi et Affaires sociales – Santé du 16 octobre 2025 Un petit plus pour les agent.es de catégorie C, mais il reste tant à faire !

La réunion d'aujourd'hui est exclusivement consacrée à l'examen d'un texte qui permettra – enfin ! – de porter le taux de promotion des agent.es de catégorie C en catégorie B, au taux maximal réglementaire, soit 5%. Il était plus que temps, d'autant plus que les effectifs globaux de ce corps ne cessent de se réduire.

Cette mesure nous semble tellement relever de l'évidence que nous refusons de la porter au crédit des Ministères sociaux qui feraient ainsi un « geste » en direction de cette catégorie de personnel, mal traitée et qui subit de plein fouet les effets de la politique d'austérité budgétaire à laquelle S. Lecornu ne renonce toujours pas, malgré la puissance de la mobilisation sociale et l'ampleur de la colère des travailleur.ses!

Alors que le point d'indice est toujours gelé et qu'une partie toujours plus importante de la grille indiciaire est rattrapée par le niveau du SMIC, les mesures pénalisant les agent.es malades, notamment, sont insupportables ! Nous vous le disons depuis des années : il y a urgence à revoir les conditions de rémunération des agent.es de nos Ministères, en commençant par les agent.es les moins bien rémunéré.es, les agent.es de catégorie C.



Cette mesure ne répond pas non plus aux problèmes de carrière que nous vous avons signalés à plusieurs reprises. Prenons une situation concrète : après une carrière de plus de 30 ans au sein de l'un de nos Ministères, une agente atteint le 7ème échelon du grade d'adjointe administrative principale de 1ère classe (C3). Selon les textes en vigueur, elle est reclassée au même indice majoré (IM 420), dans le 8ème échelon du grade de secrétaire administrative de classe normale. Or, le déroulement de carrière dans le grade de classe normale des secrétaires administratif.ves est encore moins bon que dans le C3 des adjoints administratifs. Ainsi, dans 6 ans, quand elle pourra faire valoir ses droits à la retraite, elle atteindra l'indice majoré 446 comme secrétaire administrative alors qu'elle serait à l'indice 455 si elle restait dans le corps des adjoints administratifs voire 478 si elle veut prolonger sa carrière. Or c'est bien l'IM qui sert au calcul de la retraite donc aux revenus qu'elle aura jusqu'à la fin de sa vie !

Vous placez donc certain.es agent.es dans un dilemme qui nous semble odieux : soit bénéficier de la promotion et gagner un peu plus en régime indemnitaire amputé en partie par une évolution de carrière moindre, soit renoncer à la promotion pour bénéficier d'une pension de retraite calculée sur une base légèrement plus favorable. Cette situation n'est pas exceptionnelle mais touche plusieurs lauréat.es du concours ainsi que des collègues qui bénéficient du passage au choix dans le corps des secrétaires administratifs. Certain.es de nos collègues sont averti.es en amont par le service RH de proximité – ce qui prouve bien que l'administration a parfaitement conscience du problème – tandis que d'autres le découvrent avec leur arrêté de reclassement et il est alors trop tard pour réaliser que la promotion tant attendue était en réalité un cadeau empoisonné ! On en arrive à des collègues qui reçoivent ce type de message, de la part de leur direction : nous sommes « *navrés de constater que cette promotion ou ce succès au concours, qui a représenté un fort investissement personnel, ne puisse se concrétiser par un déroulement de carrière satisfaisant.* » C'est scandaleux !

On est tellement loin du compte ! Nous nous abstenons s'agissant du vote d'aujourd'hui et nous rappelons nos principales revendications :

- ✓ Une entrée de grille au minimum 20% au-dessus du SMIC ;
- ✓ Une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10%, et le rattrapage des pertes accumulées ces dernières années ;

- ✓ L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;
- ✓ L'intégration des primes au traitement indiciaire ;
- ✓ Une mesure urgente pour les agent.es de catégorie C, catégorie qui n'a bénéficié d'aucune mesure indemnitaire sérieuse au cours des dernières années ;
- ✓ Une évolution de carrière linéaire/ à l'ancienneté qui ne soit pas interrompue par le passage de C en B et de B en A et la mise en place d'un seul et unique grade par corps ;
- ✓ Un plan massif de passage des adjoint.es administratif.ves vers le corps des Secrétaires Administratif.ves et un vrai repyramidage de la filière administrative ;
- ✓ Un plan massif de passage des adjoint.es sanitaires vers le corps des techniciens sanitaires et un vrai repyramidage de la filière technique ;
- ✓ Une réelle égalité de traitement entre les femmes et les hommes au sein de nos Ministères, avec allocation d'un budget conséquent pour les indispensables mesures de rattrapage.

Et dans le contexte politique actuel, nous redisons notre pleine et entière détermination contre le projet politique macroniste : **tout faire pour enfin gagner sur nos revendications, à commencer par l'abrogation de la contre-réforme des retraites, le retour de la retraite à taux plein et à 60 ans pour tou.tes, l'abandon de tous les projets régressifs concernant les droits des travailleur.ses et la mise en œuvre d'un programme d'urgence sociale et environnementale qui ne peut passer que par l'augmentation du SMIC, des salaires, des pensions, du point d'indice et des minima sociaux, ainsi que le renforcement des services publics.**